



**Commune de Pecq**

Arrondissement de Tournai  
Province de Hainaut

**Extrait du Code de la  
Décentralisation**

Art.L1122-12

Le conseil est convoqué par le collège communal.

Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiquées.

Art .L1122-17 - 7

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.



## ASSEMBLÉE DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément à l'article L1122-12 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, vous êtes invité(e) à assister à la séance du Conseil communal qui aura lieu le

**09 février 2015** en la salle du conseil de la maison

communale de PECQ à **19 H précises**

Pecq, le 30 janvier 2015

Le Directeur général,

Le Bourgmestre,

Xavier VANMULLEM

Marc D'HAENE

### **ORDRE DU JOUR :**

#### **SEANCE PUBLIQUE**

##### **Patrimoine**

**(Dossier n° 2015/2/SP/1)** : Ecole communale de Warcoing – Rénovation de la toiture et aménagement de deux classes dans les combles – Reconstruction d'un muret de clôture - Création d'un préau – Cahier des charges – Choix du mode de passation du marché – Approbation - Décision

##### **Voirie**

**(Dossier n° 2015/2/SP/2)** : Convention « Hainaut Centrale de Marchés » – Pecq – Fonds d'investissement 2014 – 2018 – Travaux de réfection de la rue des Tilleuls à Warcoing – approbation des conditions particulières - Décision

**(Dossier n° 2015/2/SP/3)** : Convention « Hainaut Centrale de Marchés » - Pecq – Fonds d'investissement 2014 – 2018 – Travaux de réfection de l'avenue des Champs à Warcoing – approbation des conditions particulières - Décision

##### **Zone de Police**

**(Dossier n° 2015/2/SP/4)** : Dotation communale pour l'exercice 2015 dans le budget de la Zone de Police du Val de l'Escaut – Approbation - Décision

##### **Zone de secours**

**(Dossier n° 2015/2/SP/5)** : Dotation communale pour l'exercice 2015 dans le budget de la zone de secours Wallonie Picarde – Approbation - Décision

##### **Plan de Cohésion Sociale**

**(Dossier n° 2015/2/SP/6)** :

Convention de partenariat entre le Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie Asbl (CRECCIDE Asbl) et la Commune de Pecq – Affiliation 2015 – Décision



**Extrait du Code de la  
Démocratie Locale et de la  
Décentralisation**

**Art.L1122-12**

Le conseil est convoqué par le collège communal.

Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiquées.

**Art .L1122-17 - 7**

Le Conseil ne peut prendre de résolution si la majorité de ses membres en fonction n'est présente.

Cependant, si l'assemblée a été convoquée deux fois sans s'être trouvée en nombre compétent, elle pourra, après une nouvelle et dernière convocation, délibérer, quel que soit le nombre des membres présents, sur les objets mis pour la troisième fois à l'ordre du jour.